



Fin de contrat - debut d'un autre

Par **ZABADABOU**, le **14/06/2012** à **11:09**

Bonjour,rrrrJe viens d'enchaîner 2 cdd (2 motifs différents) soit 19 mois. Mon contrat prend fin fin juin et mon entreprise me propose de me reprendre début aout pour 1 autre cdd de 1 mois puis début septembre pour 1 autre d'1 mois encore.rnConnaissant peu les calculs ASSEDIC mais surtout les carences appliquées (au bas mot dans mon cas 2 mois !), est-il nécessaire et/ou utile de m'inscrire auprès de l'ANPE ?rnDébut septembre 1 cdd devrait passer cdi, peut-on me passer sur ce cdd sans délai ?

Par **pat76**, le **14/06/2012** à **15:37**

BonjourrrrrVous venez d'enchaîner deux CDD pour motifs différents sans délai de carence entre les deux CDD.rnrnQuels étaient les motifs de ces deux CDD?rrrrInscrivez-vous dès la fin de votre CDD actuel auprès du pôle emploi.

Par **ZABADABOU**, le **14/06/2012** à **16:25**

Merci de votre réponse, le premier était "surcroit d'activité" et le second "remplacement de salarié".rrrrEs ce que cette inscription simplifiera les démarches et supprimera les 2 semaines de carences au cas où suite au 2 mois de cdd en sus je sois là réellement au chômage ?rrrrD'avance merci ...

Par **pat76**, le **14/06/2012** à **18:10**

RebonjourrrrrL'entreprise ne peut pas vous reprendre avant le mois d'août en CDD?rrrrElle en a la possibilité si le CDD qu'elle vous propose est pour le remplacement d'un salarié, votre dernier CDD étant le remplacement d'un salarié.rrrrDès que vous terminé au mois de juin, vous vous inscrivez au Pôle emploi, cela vous falicitera les démarches au cas où vous seriez au chômage après les deux CDD de un mois.rrrrVous n'avez pas répondu à ma question, vous n'avez pas pris de congé payés depuis 2010?

Par **ZABADABOU**, le **22/06/2012** à **10:12**

Bonjour,rrrrCe retour tardif car le service RH m'a confirmé ma reprise pour un contrat de 2 mois à compter du 1er aout ...rrrrIls sont même à la recherche d'un autre CDD pour prendre ma suite début septembre car selon leur dire il n'y aura plus de possibilité de cause de nouveau contrat (dommage quand on veut juste bosser et qu'une entreprise est prête à vous proposer celà ...)rrrrPour ce qui est des congés depuis 2010, juste quelques semaines ou jours par-ci par-là pour souffler quand même un peu ...rrrrMerci à vous.